

Actualités DFCG

Événement

LA DFCG LANCE LE PREMIER CERTIFICAT DE CONTRÔLEUR DE GESTION INDÉPENDANT ET NORMALISÉ ISO, UNIQUE EN FRANCE. SON BUT EST DE FAIRE RECONNAÎTRE ET DE VALORISER RAPIDEMENT LE NIVEAU DE COMPÉTENCES EN CONTRÔLE DE GESTION DU PROFESSIONNEL.

Certifier ses compétences en contrôle de gestion

Frédéric DOCHE



© Colombe Clier

Co-président de la Commission contrôle de gestion et aide à la décision de la DFCG

ÉCHANGES : D'où vient l'idée de la certification des compétences des contrôleurs de gestion DFCG-Afnor ?

FRÉDÉRIC DOCHE : La DFCG a constaté qu'il n'existait pas, à ce jour, de certification de compétences dans le domaine du contrôle de gestion qui soit à la fois certifiée selon une norme ISO¹ et mise en œuvre de façon indépendante des formations.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer cette certification dans le cadre d'un partenariat avec l'Afnor, alliant ainsi les compétences en finance d'entreprise de la DFCG — au sein notamment de la Commission contrôle de gestion — et l'expérience d'Afnor Certification dans la conception et la mise en œuvre des certifications de personnes physiques.

La certification permettra, par ailleurs, de donner une meilleure visibilité au métier du contrôle de gestion en offrant un nouveau mode de reconnaissance.

Elle positionne la DFCG comme un acteur majeur de son domaine en proposant le premier Certificat de contrôleur de gestion délivré par un organisme indépendant.

Quel est l'intérêt de la certification de compétences ?

La certification permet aux candidats, qu'ils soient diplômés en contrôle de gestion ou non, de faire reconnaître officiellement leurs compétences acquises dans le cadre de leurs postes passés et actuels. Pour cela, nous proposons deux niveaux de certification : « Contrôleur de gestion » pour les personnes possédant une première expérience du contrôle de gestion (ou pour des professionnels de la gestion, finance ou comptabilité qui souhaitent accéder à cette fonction) et « Contrôleur de gestion senior » pour les professionnels plus expérimentés qui veulent faire reconnaître leur expertise dans ce domaine.

Du point de vue de l'entreprise, la certification permet de mieux structurer l'évaluation des compétences de ses collaborateurs et de donner une valeur complémentaire à l'investissement en matière de formation.

Quelle a été la démarche de conception de la certification ? Comment s'inscrire à la certification ?

Les travaux ont débuté par la construction d'un référentiel de compétences du

contrôle de gestion, dans le cadre de la Commission contrôle de gestion et aide à la décision de la DFCG, avec un appui méthodologique de l'Afnor. Ce référentiel est unique à la fois par la structure de son contenu et par la somme des compétences des contributeurs qui l'ont construit. Les sessions de certification se composent de questionnaires à choix multiples, de plusieurs cas pratiques et d'un oral pour le niveau Contrôleur de gestion senior. Après réussite des examens, le certificat est délivré pour une période de 3 ans. Les premières sessions de certification sont prévues au dernier trimestre 2011. ■

Propos recueillis par **Myriam Bossert**

1. Norme ISO 17024.

en savoir plus

► Pour manifester votre intérêt pour la certification, n'hésitez pas à contacter Stéphanie Poindrelle par mail stephaniepoindrelle@dfcg.asso.fr ou par téléphone au 01 40 20 96 04.

